

L'étendue de la surface boisée en Suisse

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **11.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

69^{me} ANNÉE

MAI/JUIN

N^o 5/6

L'étendue de la surface boisée en Suisse.

L'étendue du sol boisé est partout soumise à d'incessantes modifications. C'est dans la nature même des choses, la forêt n'étant pas une quantité fixe et immuable. Défrichements, boisements naturels et reboisements artificiels combinent leur action continue de telle sorte que le taux de boisement d'une contrée se modifie sans arrêt. Il faut ajouter à ces facteurs variables le degré plus ou moins grand d'exactitude de la détermination de la surface et les changements qui peuvent survenir dans la délimitation de la forêt vis-à-vis des autres modes de culture du sol.

Les chiffres que nous fournit la statistique reflètent cette variabilité; ils ne sauraient prétendre à l'exactitude absolue; ils ne peuvent que se proposer de serrer la réalité d'aussi près que possible. Leurs indications gagnent en exactitude avec le temps.

Il est intéressant de parcourir les statistiques publiées par l'Inspectorat forestier fédéral dès 1878 sur ces variations de la surface boisée dans notre pays.

En voici les termes extrêmes:

Surface forestière totale au 1^{er} janvier 1878: 782.771 ha.

 " " " " 1^{er} " 1916: 981.977 "

Augmentation: 199.206 ha.

Il s'agit, en réalité, d'une belle augmentation puisque l'étendue de nos forêts en 1916 aurait comporté le 125 % de ce qu'elle était 38 ans auparavant.

Qu'est-ce à dire? Si le taux de boisement de notre pays est ainsi passé de 19,0 % à 23,8 %, cette augmentation n'est-elle que fictive? On peut hardiment répondre par l'affirmative. Car les modifications qu'ont entraînées le défrichement et les boisements nou-

veaux sont, en somme, peu importantes. L'étendue qui a été boisée par plantation et semis dans la zone des forêts protectrices, avec l'aide de subventions fédérales, n'a comporté que 11.600 ha. pour la période de 1872 à 1912.

La raison principale de l'augmentation signalée c'est que, petit à petit, on a fait rentrer dans la superficie de la forêt les parcelles boisées des pâturages et estivages qui, autrefois, en étaient exclues. Si l'on songe aux vastes étendues que la forêt recouvre sous cette forme dans les prés-bois du Jura et des Alpes, on comprendra sans autre combien cette nouvelle classification a dû influencer sur les chiffres exprimant le taux du boisement.

D'autre part, le levé géométrique exact de la forêt est loin d'être achevé. Or, les levés forestiers des 35 dernières années montrent à l'évidence que la surface forestière *réelle* est généralement plus grande que celle qui avait été admise approximativement avant la mensuration.

Il est donc permis de dire que si, depuis 1878, le taux de boisement en Suisse a augmenté sans cesse, l'étendue boisée réelle n'a cependant pas progressé beaucoup: on a simplement réussi à la déterminer d'une façon toujours plus exacte. Nous en trouvons un exemple typique au rapport de gestion du canton des Grisons pour 1916. L'étendue boisée de ce canton a augmenté durant cette année de 1347 ha., progression qui concerne exclusivement les forêts communales. Ce gain, tout fictif, provient de mensurations nouvelles et de vérifications lors de la revision de plans d'aménagement.

Si l'on parcourt les indications de la superficie forestière suisse telles qu'elles sont publiées, annuellement, à „l'Etat des agents forestiers suisses“, on constate que, de 1878 à 1916, l'augmentation a été graduelle et assez régulière.

Au 1^{er} janvier 1915, cette étendue était de 919.992 ha. A ce moment, se produisit une augmentation formidable, puisque nous passons brusquement à 981.977 ha., soit, si nous arrondissons, à un million d'hectares, chiffre facile à retenir. Cette augmentation de la superficie forestière, lisons-nous à „l'Etat“, provient essentiellement de ce que certains pâturages boisés n'avaient pas été portés en compte auparavant.

En l'état actuel, l'étendue boisée moyenne par habitant est donc en Suisse de 26 ares. (Autriche, 34 ares; France, 25 ares;

Allemagne, 22 ares; Italie, 12 ares). Il va sans dire que ces mutations n'ont pas fait sentir leurs effets de même façon dans tous les cantons; il y a à cet égard de notables différences. Prenons comme point de comparaison les indications contenues au beau livre de M. Flury: *La Suisse forestière*, dont on peut admettre que tout forestier suisse et chaque ami de la forêt l'a dans sa bibliothèque. Le tableau de la page 40 donne l'aire forestière de chaque canton vers 1914.

Comparons ces chiffres à ceux publiés par l'Inspectorat forestier fédéral pour le 1^{er} janvier 1916. On constate que si l'étendue boisée totale est passée de 939.223 ha. à 981.977 ha., la surface forestière a néanmoins légèrement diminué dans 9 cantons (Zurich, Schwyz, Nidwald, Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Tessin, Neuchâtel et Genève). L'augmentation a porté principalement sur les cantons de Berne (23.724 ha.), des Grisons (9806 ha.) et du Valais (4019 ha.).

Les forêts des 5 plus grands cantons forestiers (Berne, Grisons, Vaud, Valais et Tessin) mesurent 594.881 ha., c'est-à-dire le 61 % de l'étendue boisée totale.

Ces changements n'ont pas été non plus sans modifier le classement des cantons si l'on considère leur taux de boisement exprimé par rapport à leur surface totale. Ainsi, Berne avec ses 212.346 hectares de forêts est mieux boisé qu'on ne l'admettait jusqu'ici; son taux est du 30,8 %, ce qui lui donne le 5^e rang, alors qu'auparavant il n'occupait que le 7^e. Ce canton passe ainsi devant Neuchâtel qui devient 6^e. Zurich rétrograde du 6^e au 8^e rang, le Tessin du 8^e au 10^e rang.¹

Les cantons qui ont le taux de boisement le plus élevé se classent comme suit: Schaffhouse (39,9 %); Soleure (37,3); Bâle-Campagne (34,8); Argovie (32,7); Berne (30,8); Neuchâtel (30,3); Obwald (29,1); Zurich (27,6); Vaud (26,4); Tessin (26,0), etc.

Les forêts suisses se répartissaient, au 1^{er} janvier 1916, comme suit entre les catégories de propriétaires:

Forêts domaniales.	42.479 ha.,	soit	4,3 %.
„ communales et corporatives . .	659.172	„ „	67,1 „
„ particulières	280.326	„ „	28,6 „
Total	981.977 ha.		

¹ L'Etat des agents forestiers de la Suisse pour 1916 contient une inexactitude au sujet de ce canton. Son taux de boisement n'est pas du 22,4 % mais du 26,0 %.

Des forêts publiques, n'étaient pas encore arpentées :

forêts domaniales 1.437 ha.

„ communales et corporatives . 275.094 „

Dans les cantons suivants toutes les forêts publiques étaient arpentées : Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Schaffhouse, Vaud, Neuchâtel et Genève.

On ne sait rien de précis touchant l'arpentage des forêts particulières, sauf dans ceux qui possédaient un cadastre avant l'entrée en vigueur du Code civil suisse. *H. Badoux.*

Comment finit un peuplement mélangé créé il y a une cinquantaine d'années.

L'Etat de Neuchâtel possède, sur les flancs d'une hauteur qui domine les villages de Cornaux et Cressier, une parcelle de forêt d'une étendue un peu supérieure à 10 ha. Cette parcelle, appelée le *Bois de la Cure*, a été rattachée il y a longtemps déjà à l'aménagement de la forêt cantonale de l'Eter (étendue 260 ha.) dont elle constitue une division.

Peuplé en grande partie de très vieux chênes, souvent gélifs, de hêtres et de vieux pins sylvestres, le Bois de la Cure est particulièrement intéressant à cause d'un perchis de hêtre et d'épicéa d'une cinquantaine d'années. C'est vers 1868, sur un plateau d'une surface d'à peu près 60 ares, que ces deux essences furent introduites. Le mélange fut fait suivant les règles et les idées alors en vogue ; trois lignes d'épicéa alternent avec trois ligne de hêtre ; l'espacement des lignes est de 1,45 m. à 1,50 m., celui des plants dans la ligne étant de 1 m ou 1,20 m.

Comment ce peuplement s'est-il comporté, et qu'en reste-t-il aujourd'hui ? — C'est ce que nous voulons essayer de décrire brièvement.

A l'Ecole forestière, nous avons appris que, généralement, l'épicéa surpasse le hêtre dans son accroissement en longueur et cela principalement pendant le jeune âge. Si l'éclaircie n'intervient pas à temps pour le sauver, il arrive même fréquemment, dans les plantations en lignes, que le hêtre complètement surcimé par son voisin l'épicéa, périclité et finit par disparaître totalement. Nous